

Ecrit par le 6 avril 2026

Carpentras : conférence sur la maîtrise énergétique



Ce mardi 23 mai, [l'association d'entreprises Carpensud](#) organise une conférence sur la maîtrise énergétique au concessionnaire Toyota de Carpentras.

Cette conférence sera l'occasion de discuter des avantages économiques de la transition au profit d'une énergie plus propre et efficace pour les entreprises. Lors de l'apéritif qui suivra, les partenaires à impact positif présenteront des produits et services, des solutions durables et rentables pour vos entreprises.

Les intervenants proposeront des accompagnements possibles et des dispositifs d'aides en énergie, incluant le photovoltaïque et les bornes de recharge, pour un investissement rentable sur le court, moyen et long terme. Les intéressés auront la possibilité de financer des travaux avec un tiers-investisseur ou via le [dispositif CEE](#).

Ecrit par le 6 avril 2026

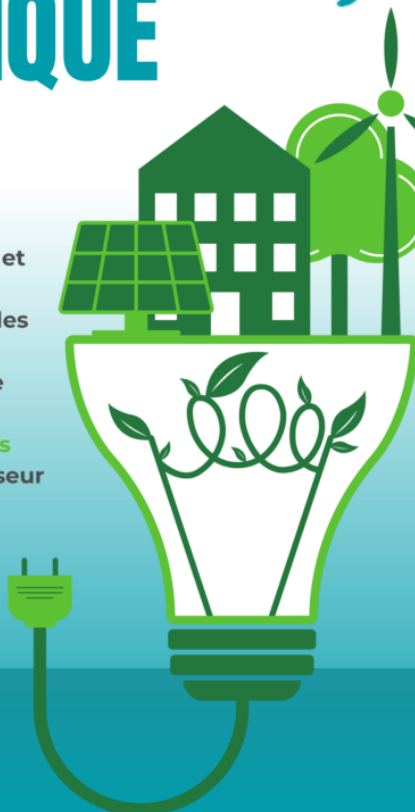
MAITRISE ENERGETIQUE



CONFERENCE

ET PRESTATAIRES À IMPACT
POSITIF

Accompagnements possibles et dispositifs d'aides en énergie, incluant le photovoltaïque et les bornes de recharge, pour un investissement rentable sur le court, moyen et long terme. Possibilité de financement des travaux avec un tiers-investisseur ou via le dispositif CEE.



23
MAI
18H

📍 TOYOTA, 115 Imp. Georges
Braque, CARPENTRAS

📞 06 12 06 49 73

Infos pratiques

Gratuit. 23 mai. 18h-21h. Concessionnaire Toyota. Impasse Georges Braque. Carpentras. [Pour participer.](#)
06 12 06 49 73.

Ecrit par le 6 avril 2026

Cove : un atelier sur le photovoltaïque



Le mercredi 10 mai, la [communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin](#) (Cove) organise un atelier sur le photovoltaïque et les aides à la rénovation énergétique.

Animé par l'[Agence locale de la transition énergétique](#) (Alte), ce sera l'occasion d'aborder les aspects techniques et financiers des projets solaires mais également les aides financières à la rénovation des logements.

Mercredi 10 mai. De 18h à 19h30. Maison du citoyen. 35 rue du collège. Carpentras. Informations au 04 90 74 09 18.

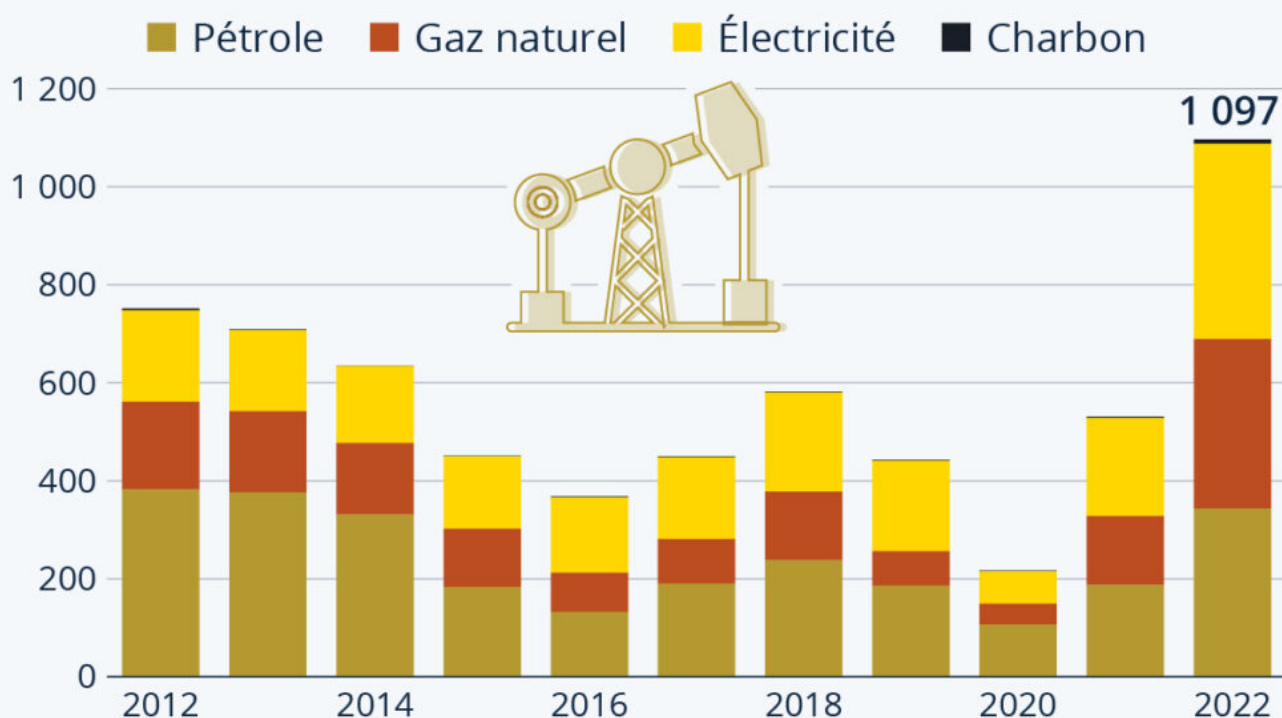
V.A.

Énergies fossiles : record de subventions en 2022

Écrit par le 6 avril 2026

Énergies fossiles : record de subventions en 2022

Subventions à la consommation de combustibles fossiles dans le monde (2012-2022), en milliards de dollars



Estimations pour 2022.

Source : Agence internationale de l'énergie



statista

Une [estimation](#) préliminaire de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour l'année 2022 montre que les subventions mondiales à la consommation de [combustibles fossiles](#) ont dépassé les mille milliards de dollars, de loin le montant annuel le plus élevé jamais enregistré. Dans l'ensemble, les subventions pour les combustibles fossiles ont doublé par rapport à l'année précédente, comme le montre le graphique ci-dessus. Les aides à la consommation de gaz et d'électricité ont doublé, tandis que les aides à la

Ecrit par le 6 avril 2026

consommation de pétrole ont augmenté d'environ 85%.

Face à la déstabilisation des marchés de l'énergie liée à la [guerre en Ukraine](#) et aux prix « extraordinairement élevés et volatils », les gouvernements ont préféré protéger les consommateurs et les entreprises, selon l'AIE. Des mesures qui pourraient avoir un impact important sur les finances publiques et qui pourraient également réduire l'incitation à utiliser l'énergie de manière efficace ou à passer à une énergie propre, explique l'AIE.

Le pacte de Glasgow sur le climat se retrouve également en contradiction avec ces subventions record : la suppression des subventions aux combustibles fossiles étant considérée comme une étape fondamentale pour une transition réussie vers les [énergies propres](#).

L'AIE souligne qu'il serait préférable d'investir dans des changements structurels plutôt que dans de l'aide d'urgence, et de mieux calibrer les subventions afin qu'elles ciblent principalement les [couches les plus pauvres](#) de la population, qui souffrent le plus des coûts engendrés par la hausse des prix de l'énergie.

De Claire Villiers pour [Statista](#).

Orange : réunion publique sur les travaux de rénovation énergétique

Ecrit par le 6 avril 2026



Ce jeudi 16 mars, la communauté de communes du [Pays d'Orange en Provence](#) et le [Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables](#) (Ceder) organisent une réunion publique au théâtre municipal à Orange. L'objectif de cette dernière est d'informer les propriétaires de logements sur les travaux de rénovation énergétique pertinents et sur les aides financières possibles.

Cette réunion sera l'occasion pour les habitants du Pays d'Orange de poser toutes leurs questions et d'échanger avec le Ceder qui est membre du réseau national des Espaces Conseil France Rénov' et qui a pour mission de simplifier les démarches et d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique.

Jeudi 16 mars. 18h. Théâtre municipal. Cours Aristide Briand. Orange.

V.A.

CoVe : une balade thermique pour comprendre l'isolation des maisons



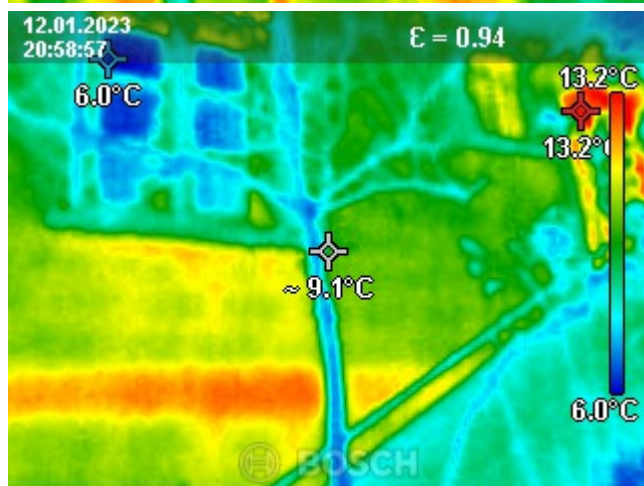
Jeudi dernier, la [CoVe](#) organisait une balade thermique. L'objectif : comprendre l'isolation d'un logement et les déperditions de chaleur.

A l'heure où le prix de l'énergie flambe et où le réchauffement climatique se fait de plus en plus ressentir, rien de mieux qu'une action de sensibilisation sur le terrain pour comprendre l'isolation d'une maison. Ainsi, jeudi dernier, la [CoVe](#) organisait une balade thermique, suivie par une douzaine de personnes.

Animée par la [Alte](#), cette balade était l'occasion de constater in visu les problèmes thermiques d'une habitation afin de comprendre l'isolation d'un logement et découvrir les points faibles entraînant une

Ecrit par le 6 avril 2026

hausse des factures d'énergie en raison de déperditions de chaleur (défauts d'étanchéité, d'isolation des fenêtres, performance entre une façade isolée ou pas).



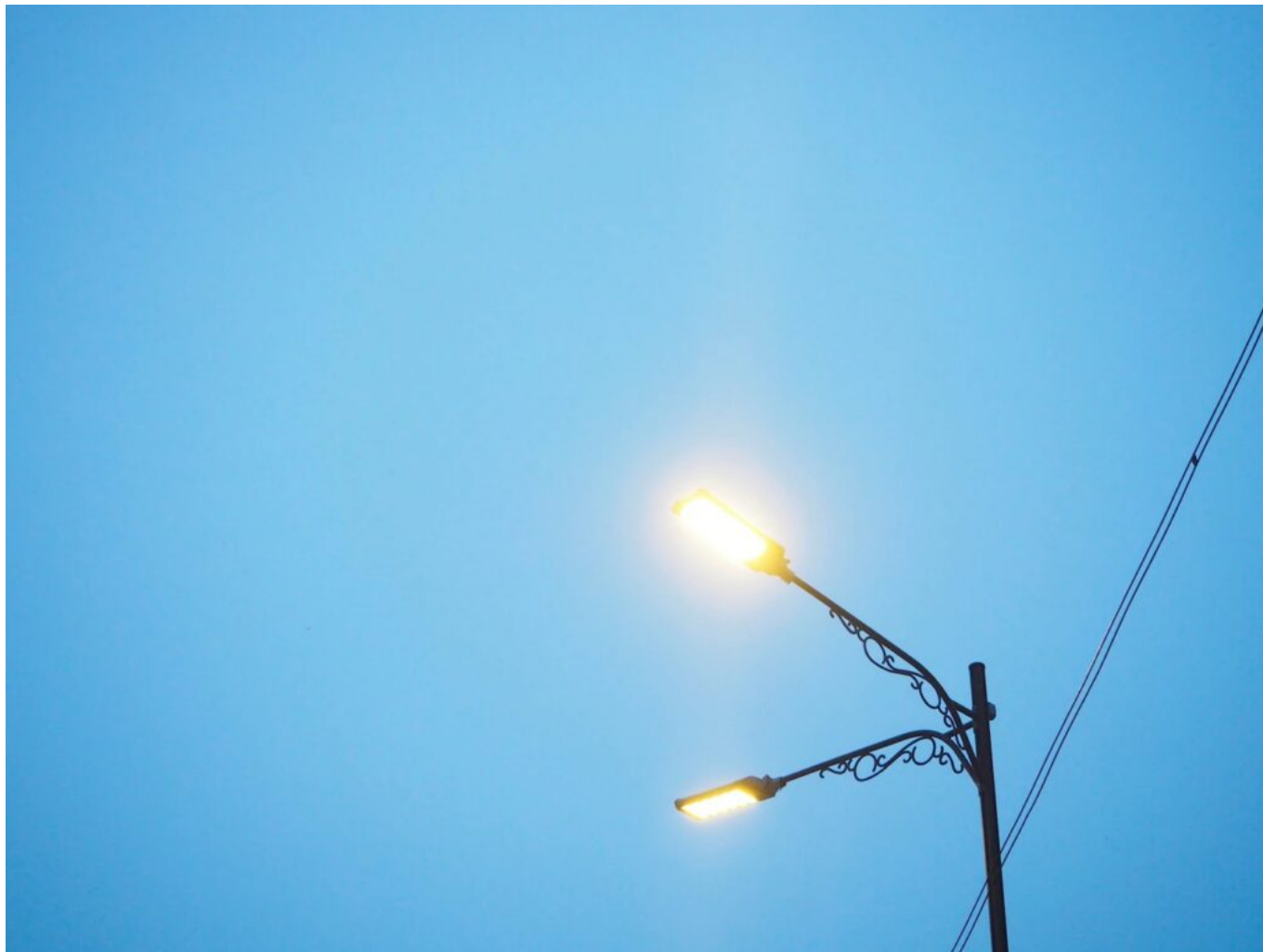
Les caméras thermiques permettent de visualiser les pertes énergétiques © DR

J.R.

L'Isle-sur-la-Sorgue confie la gestion de son

Écrit par le 6 avril 2026

éclairage public à Citeos pendant dix ans



La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue vient de signer un contrat de performance énergétique (CPE) avec la société [Citeos](#) et lui confie la gestion et la maintenance de l'éclairage public, de l'éclairage sportif, des illuminations festives et la rénovation de son éclairage public pour la période 2023-2033.

Spécialisée dans l'accompagnement des villes pour améliorer la performance de leurs équipements urbains, leur attractivité et le confort des citoyens, l'entreprise Citeos, à travers ce CPE signé par la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue, va assurer la continuité et la sécurité du service public, mais aussi réduire les pannes et la consommation d'énergie, et ce, pendant une décennie.

Ecrit par le 6 avril 2026

Un CPE a pour objectif de réduire la consommation énergétique des collectivités. Généralement d'une durée de 8 à 10 ans, ce contrat peut concerner l'éclairage public, mais aussi les bâtiments.

L'éclairage de la ville

À ce jour, l'Isle-sur-la-Sorgue comptabilise 3 740 points lumineux dont 785 sont en bon état, 1 160 sont vieillissants et énergivores et 1 795 ne sont plus en bon état. 1 274 de ces points lumineux ont une puissance inférieure à 100 W et 2 466 de ces points lumineux, c'est-à-dire 65% du parc, une puissance égale ou supérieure à 100 W. Plus de la moitié du parc peut donc être qualifiée d'énergivore.

Chaque année, l'Isle-sur-la-Sorgue consomme autour 1 740 000 KWh, soit environ 235 000€, rien que pour l'éclairage public. Cela représente près de 40% de la facture d'électricité de la Ville.

Ce que prévoit le contrat

Le CPE, qui a débuté le 1er janvier dernier, prévoit l'installation de 3 364 luminaires LED avec gradation de puissance, la rénovation de 124 armoires de commande d'éclairage public, le remplacement de 286 candélabres, la vérification de tous les mâts 'sportifs', la rénovation sur mât, poteau ou façade de 652 crosses, l'installation de 3 364 coffrets classe II et de 295 prises illuminations.

Pour Citeos, l'objectif est de rénover l'entièreté du parc d'éclairage public dans un délai de deux ans maximum et de réduire l'énergie de 72% minimum. Pour ce faire, la Ville va bénéficier d'un prêt « intracting » d'un montant de 2,8 millions d'euros pour une durée de 13 ans. Elle bénéficiera également de deux subventions : 1 760 000€ du Fond Verts accordé par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et 30 000€ accordés par le Département de Vaucluse dans le cadre du plan de relance 'Plus en avant'.

V.A.

Caveirac : la centrale solaire du groupe ADP mise en service depuis 3 mois

Ecrit par le 6 avril 2026



Dans le cadre d'un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable de longue durée, [Urbasolar](#) va construire trois nouvelles centrales photovoltaïques, dont l'électricité produite sera intégralement vendue au [groupe ADP](#). La centrale solaire de Caveirac est la première des trois à avoir été mise en service.

Le [groupe ADP](#), le constructeur et producteur [Urbasolar](#) et le fournisseur d'électricité [GazelEnergie](#) ont signé en 2020 un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable de longue durée. Ce contrat prévoit la création pour les besoins du groupe ADP de trois nouveaux parcs solaires photovoltaïques en France : dans les départements du Gard, du Var et de la Charente.

A Caveirac (Gard), la centrale de 6 MWc, inaugurée en novembre, est la première des trois du groupe ADP à avoir été mise en service (septembre 2022). Une centrale de 8 MWc sera construite à Bras le Var et une de 22 MWc à Villognon en Charente. Elles seront mises en service entre 2023 et 2024.

Avec une production annuelle attendue de 47 GWh d'énergie verte sur une durée de 21 ans, ce contrat d'approvisionnement direct en électricité, le premier signé par un groupe aéroportuaire, représente 10% des besoins en électricité annuels pour faire fonctionner les trois aéroports parisiens ou encore près de 75% des besoins en éclairage.

Écrit par le 6 avril 2026



Inauguration de la centrale solaire de Caveirac en novembre 2022 © DR.

J.R.

Les Sorgues du Comtat lancent un Plan Lumière pour faire des économies d'énergie

Ecrit par le 6 avril 2026



La communauté d'agglomération [Les Sorgues du Comtat](#) s'est engagée dans un Plan Lumière, qui vise à rénover l'éclairage public, afin de réduire sa consommation d'électricité, mais aussi préserver l'environnement.

Ce plan s'inscrit dans le Plan Climat air énergie territorial (PCAET) et le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Il permettrait de diminuer de 65% les consommations énergétiques du territoire. « Il s'agit de s'engager dans un programme de sobriété énergétique tout en diminuant les dépenses liées à l'éclairage, diminuer l'impact sur l'environnement tout en garantissant la sécurité publique », explique Christian Gros, président des Sorgues du Comtat.

Ainsi, 9000 points lumineux du parc intercommunal vont être remplacés par des LED. Des horloges astronomiques radio synchronisées vont également être installées pour gérer l'éclairage public en adaptant l'intensité lumineuse de chaque point en fonction des usages et de la fréquentation de l'espace public. Ces changements permettront une réduction annuelle des émissions de CO2 de 344 tonnes.

Des travaux sur deux ans

La rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la communauté d'agglomération a été retenue comme une action prioritaire. Le premier budget d'investissement de la collectivité pour les exercices budgétaires 2023/2024 lui sera donc attribué, avec un investissement de 6,5 millions d'euros. Les travaux s'étaleront sur deux ans.

Le chantier de rénovation de l'éclairage public sera divisé en deux phases. La première, prévue sur l'année 2023, devrait concerner la diminution de l'intensité lumineuse jusqu'à 60% selon les horaires pour les centres-villes et entrées de villes. La seconde, qui aura lieu en 2024, devrait concerner la

Ecrit par le 6 avril 2026

diminution de l'intensité lumineuse jusqu'à 80% selon les horaires pour les campagnes, zones d'activités et lotissement, y compris les lotissements privés qui y seront associés. Ces deux scénarios sont encore au stade de l'étude et pourraient faire l'objet de changement dans les prochains mois.

La biodiversité prise en compte

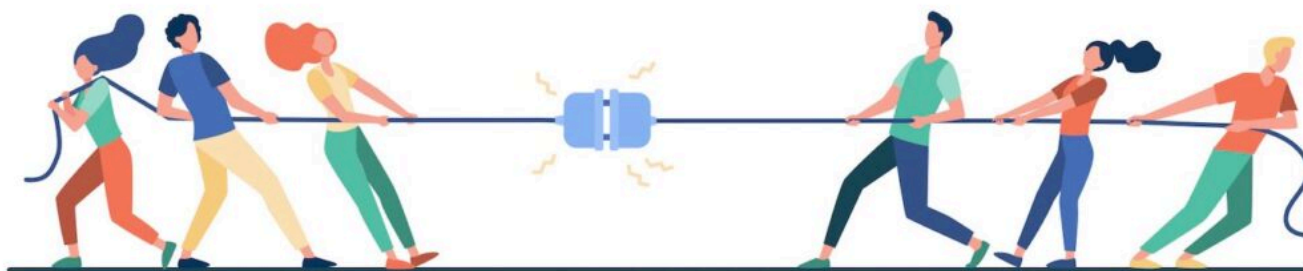
Ce Plan Lumière ne devrait pas seulement profiter à la communauté d'agglomération et à ses habitants, mais aussi à sa biodiversité. Dans les espaces les plus sensibles du point de vue de la biodiversité, l'objectif serait d'installer des éclairages bienveillants afin de réduire les nuisances lumineuses pour éviter les halos et l'éblouissement pour les vertébrés et invertébrés, sachant qu'il est estimé que 30% des vertébrés et 65% des invertébrés ont une activité nocturne.

Les Sorgues du Comtat comptabilisent plusieurs réservoirs de biodiversité majeurs tels que 5 Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), 3 Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que 2 zones classées comme Espace naturel sensible (la zone humide des Confines et le site des Platrières). Une cinquantaine de points lumineux y sont implantés. Ces derniers seront équipés d'un dispositif spécifique pour la préservation de la trame noire, une zone d'obscurité partielle ou temporaire, afin de contribuer au bien-être des espèces.

V.A.

Délestage électrique : la solution pour conserver l'intégrité du système électrique national ?

Ecrit par le 6 avril 2026



Cette année a été marquée par plusieurs événements qui créent des difficultés pour produire de l'électricité. Afin de conserver l'intégrité du système électrique national, la préfecture de Vaucluse encourage les usagers à réduire leur consommation au quotidien, mais aussi à se préparer à d'éventuelles opérations de délestage électrique.

Un délestage électrique consiste en une coupure maîtrisée, tournante, ponctuelle et de courte durée. Dans un contexte où la sobriété énergétique s'impose pour passer l'hiver dans les meilleures conditions, les particuliers, les administrations et les entreprises sont invités à se mobiliser.

De son côté, le Gouvernement a mené des travaux en coordination avec le Réseau de transport d'électricité (RTE) et les distributeurs d'électricité afin d'anticiper et de préparer l'éventuel recours à ces coupures d'électricité organisées.

Comment savoir quand le système électrique est sous tension ?

Le système de production électrique peut ne pas toujours répondre à tous les besoins, surtout aux heures de pointe, lorsque tout le monde consomme en même temps, généralement entre 8h et 13h et 18h et 20h. Pour savoir lorsque le système est sous tension, RTE et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) ont élaboré un outil simple d'utilisation et gratuit : EcoWatt.

Sur le service [EcoWatt](#), il y a trois signaux distincts. Le signal vert indique qu'il n'y a pas d'alerte, le

Ecrit par le 6 avril 2026

signal orange indique que le système électrique est tendu et que les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus, et le rouge signifie que le système électrique est très tendu et que les gestes d'économie d'électricité sont indispensables.










Lorsqu'une alerte orange ou rouge est signalée, les entreprises, les collectivités et les citoyens sont appelés à réduire leur consommation d'électricité. Si cette réduction est suffisante, le risque de coupure est écarté, si ses effets sont insuffisants, RTE peut demander aux distributeurs d'électricité d'effectuer des coupures localisées et temporaires de 2h. Le délestage sera d'abord annoncé par RTE trois jours avant. Les communes seront informées et invitées à relayer l'information auprès de leur population. Elles mettront en place une cellule de crise pour suivre les impacts du délestage.

Que faire en cas d'alerte orange ou rouge ?

Les usagers sont d'abord invités à réduire leur consommation aux heures de pointe. Au bureau, il est recommandé de baisser la température et limiter l'éclairage, et de décaler la recharge des appareils électriques.

À la maison, il est recommandé de démarrer son lave-linge, son sèche-linge et ses plaques de cuisson et son four après 20h, de veiller au respect de la température du logement à 19°C et baisser la température du logement à 16°C ou 17°C en cas d'absence, en journée ou la nuit, de limiter la consommation d'eau chaude, d'éteindre tous les appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés, de limiter le nombre de lumières allumées et d'éteindre dans toutes les pièces inoccupées, mais aussi de limiter le visionnage de vidéos en streaming pendant les heures de pointe.

Ecrit par le 6 avril 2026

Agir en cas de signal EcoWatt orange ou rouge		
<p>Réduire autant que possible la température du chauffage</p> 	<p>Décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.)</p> 	<p>Modérer l'utilisation des appareils de cuisson (par exemple en évitant les cuissons longues)</p> 
<p>Eteindre les lumières inutiles</p> 	<p>Prévoir une programmation spécifique du chauffage (par ex. en réduisant la température de 1°C supplémentaire)</p> 	<p>Dans les locaux tertiaires, réduire le débit de ventilation au strict besoin du bâtiment</p> 
<p>Réduire l'éclairage intérieur des bâtiments</p> 	<p>Réduire l'éclairage public</p> 	<p>Eviter de recharger les véhicules électriques pendant les périodes de tension</p> 

Que faire en cas de délestage d'électricité ?

Les coupures organisées pourraient entraîner la coupure des antennes dans les zones concernées et donc une interruption des communications téléphoniques. Les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers renforceront leur présence dans ces secteurs délestés pour maintenir un contact avec les populations.

Cependant, la possibilité de joindre les services d'urgence est une priorité. Le 112 est un numéro d'appel d'urgence multi-opérateur. Il peut être composé quel que soit le réseau de couverture, y compris si le nom de votre opérateur ne s'affiche pas. Dans les cas où le 112 ne fonctionnerait pas, il est possible de se rendre dans les bâtiments communaux, commissariats de police, brigades de gendarmerie et centres d'incendie et de secours (SDIS), où la présence humaine est renforcée et où il y a des postes de radio-télécommunication.

Pendant les coupures, il est recommandé de limiter ses déplacements, appeler en priorité le 112 (appel gratuit) pour toute urgence s'il n'y a pas d'accès au réseau téléphonique, de venir en aide aux personnes fragiles ou isolées, d'anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien tels que les distributeurs d'argent, les portes de garage ou l'accès aux immeubles, d'éviter d'emprunter l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure et pendant toute l'opération de délestage, mais aussi d'être vigilant au risque d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées.

V.A.